



# RECLOSES INFOS

Bulletin d'information trimestriel 2020-02  
novembre 2020

## SOMMAIRE

### Edito de Mme la Maire

P 2 à 6

Nos partenaires

P 7

Enfance - Jeunesse - Ecole

P 8

Action sociale et solidaire

P 9 à 10

Finances - Ressources Humaines

P 10 à 13

Ecologie - Développement durable

P 14

Travaux

P 15 à 17

Le coin des associations

P 18 à 20

Vie locale

P 21

Communication

P 22 à 23

Un peu d'histoire  
La chasse à Recloses

P 24

Charte des élus de Recloses

**Rédacteur en chef**  
**Gilles CLUGNAC**

**Publication**  
**Margaret POMA**  
**Sonia RISCO**

**Impression**  
**PAROI SERVICES**  
**01 64 24 24 44**



## Edito

*Chères Reclosiotes, chers Reclosiots,*

*Cette seconde édition de votre journal apparaît en même temps que le reconfinement. Nous espérons qu'il vous apportera un peu de distraction et qu'il vous fera oublier quelques instants l'ambiance morose dans laquelle nous nous trouvons.*

*Le contexte sanitaire nous a conduit à annuler de nombreuses opportunités de nous rencontrer tant au niveau des évènements associatifs que des réunions publiques que nous avions prévu d'organiser.*

*Nous avons tout de même planifié notre cérémonie des vœux le 3 janvier 2021 à 11h00 à la salle polyvalente en souhaitant que la situation soit favorable.*

*Comme vous pourrez le constater au fil des pages, la municipalité s'est investie sur de nombreux sujets.*

*Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui s'impliquent bénévolement à nos côtés tant pour l'entretien du village que pour son animation.*

*Je remercie également les employés communaux et l'équipe municipale pour leur engagement au quotidien.*

*Je vous souhaite une très belle fin d'année malgré les circonstances.*

*Prenez soin de vous et de vos proches,*

*Sonia Risco*

*Maire de Recloses*

## [CONCOURS DE DESSIN POUR LES ENFANTS]

La municipalité souhaite réaliser un calendrier 2021 avec les dessins des enfants de Recloses de 3 à 16 ans sur le thème des quatre saisons (1 dessin par enfant pour une saison au choix).

Les dessins doivent parvenir en mairie avant le 1er décembre 2020. Ils apparaîtront tous sur le calendrier et la municipalité décernera un prix au plus beau dessin de chaque saison.

**TOUS A VOS CRAYONS !**



## NOS PARTENAIRES



Les communautés d'agglomération se définissent par une population de plus de 50 000 habitants et une ville centre ou unité urbaine de + de 15 000 habitants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, RECLOSES fait partie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau (CAPF) constituée de 26 communes et 68 000 habitants.

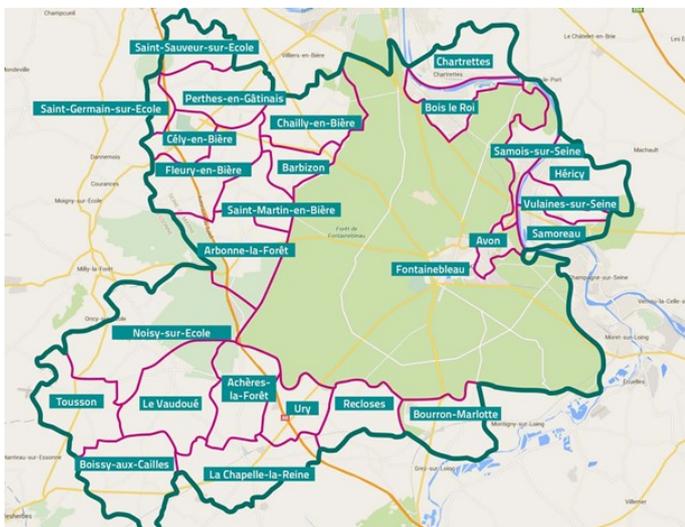
Cette agglomération est née d'un processus de fusion-extension entre :

- la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau : 5 communes (Fontainebleau, Avon, Samois, Bourron-Marlotte, Recloses) ;
- la Communauté de Communes entre Seine et Forêt : 3 communes (Samois-sur-Seine, Vulaines, Héricy) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Seine : 2 communes (Bois-le-Roi, Chartrettes) ;
- la Communauté de Communes des Terres du Gâtinais : 7 communes (Achères-la-Forêt, Boissy-aux-Cailles, La Chapelle-la-Reine, Noisy-sur-Ecole, Tousson, Ury, Le Vaudoué) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Bière : 9 communes (Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes, Saint-Germain-sur-Ecole, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-Ecole).

La CAPF est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, c'est-à-dire qui vote et perçoit des impôts.

Elle est présidée par Pascal Gouhoury, et le conseil communautaire compte 61 membres dont 15 Vice-Présidents, les communes les plus importantes ayant plusieurs conseillers communautaires.

Pour Recloses, nous n'avons qu'un conseiller communautaire : Sonia Risco.



### Les compétences « obligatoires » de la CAPF

#### Actions de développement économique :

- ⇒ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- ⇒ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- ⇒ Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme (exception possible pour les communes relevant du statut de « station classée de tourisme » qui peuvent conserver leur compétence).

#### Aménagement de l'espace :

- ⇒ Schémas de cohérence territoriale et schémas de secteur, PLUI, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ⇒ Création et réalisation de ZAC d'intérêt communautaire ;
- ⇒ Organisation de la mobilité ;

#### Equilibre social de l'habitat :

- ⇒ Programme local de l'habitat (PLH),
- ⇒ Politique du logement d'intérêt communautaire,
- ⇒ Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
- ⇒ Réserves foncières,
- ⇒ Actions en faveur du logement des personnes défavorisées,
- ⇒ Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

#### Politique de la ville :

- ⇒ Contrat de ville ;
- ⇒ Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- ⇒ Prévention de la délinquance ;
- ⇒ Entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ⇒ Collecte et traitement des déchets.

### Les compétences « optionnelles » de la CAPF

- ⇒ Assainissement ;
- ⇒ Eau ;
- ⇒ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- ⇒ Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ⇒ Action sociale d'intérêt communautaire.

## Les compétences « facultatives » de la CAPF

- ⇒ Défense contre l'incendie (participation contingent SDIS) ;
- ⇒ Aménagement numérique ;
- ⇒ Gestion des berges de rivières (bords de Seine et gestion du port de plaisance de Valvins) ;
- ⇒ Soutien aux activités artistiques, culturelles ou sportives ;
- ⇒ Petite enfance, enfance et jeunesse (compétence « territorialisée ») ;
- ⇒ Infrastructures et équipements accessoires au transport routier.

Le budget de la CAPF est d'environ 40 Millions d'euros : 33 Millions d'euros pour le fonctionnement et 7 Millions d'euros pour l'investissement.

Elle édite chaque année son rapport d'activité que vous pouvez retrouver sur le site internet [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr). La page de couverture de celui de 2019 met en avant notre belle église.

Vous trouverez également le projet de territoire décliné autour de 3 ambitions :

1. **Faire territoire à 26.**
2. **Protéger et valoriser les patrimoines bâti, naturel et paysager.**
3. **Renforcer et accueillir des activités à forte valeur ajoutée**



## La communication de la CAPF à destination des habitants

Les lettres d'info trimestrielles du Pays de Fontainebleau vous informent sur l'actualité et les dossiers en cours de votre agglomération. Elles sont distribuées dans chacune des boîtes aux lettres du territoire et à disposition à la mairie.



## Les représentants de Recloses à la CAPF

### Commissions (points présentés en conseil communautaire)

Urbanisme, habitat, logement, déplacement	Fabrice Richard Sonia Risco (VP en charge des Mobilités)
Environnement	Gilles Clugnac
Développement économique, tourisme, attractivité du territoire	Margaret Poma
Sport, Enfance, Jeunesse, Culture et vie associative	Marie-Laure Ribas
Finances, RH	Nadège Cosco

### Groupes de travail

Gens du voyage	Madeleine Guyou
Sport	Guillaume Jean
Enfance, Jeunesse	Marie-Laure Ribas
Mutualisation	Nadège Cosco
Mobilités et voies douces	Sonia Risco
Cuisine centrale	Bertrand Alzieu
Hébergement touristique	Margaret Poma

## Rénovez votre logement et faites des économies d'énergie

L'espace info-énergie vous accompagne dans les projets de rénovation énergétique de votre logement. Déjà disponible pour les habitants des 16 communes du Pays de Fontainebleau, membres du Parc naturel régional du Gâtinais Français, l'espace info-énergie vient d'être étendu à l'ensemble des 26 communes du territoire.



Les conseillers info-énergie proposent un service, gratuit et objectif. Vous pouvez bénéficier :

- De permanences téléphoniques pour des conseils techniques sur votre projet de rénovation,
- D'entretiens personnalisés sur rendez-vous et de visites à domicile, en vue de concrétiser votre projet,
- D'une assistance pour mieux interpréter les devis et factures des entreprises,
- D'informations sur les aides financières mobilisables au regard de vos revenus et de votre projet.

Cette action émane du **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** du Pays de Fontainebleau. Elle est mise en place dans le cadre d'une convention signée entre le Parc naturel Régional, l'agglomération du Pays de Fontainebleau et la communauté de communes du Pays de Nemours.

Contactez votre conseiller info-énergie  
Par courriel : [infoenergie@pays-fontainebleau.fr](mailto:infoenergie@pays-fontainebleau.fr)  
Par téléphone : 01 64 98 11 79



Notre commune appartient au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. L'objectif de cet article est d'expliquer ce qu'est ce Parc, quels sont ses objectifs, quel rôle joue Recloses au sein du Parc et quels bénéfices notre commune peut en tirer.

### Qu'est-ce qu'un Parc Naturel Régional ?

C'est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, culturel et paysager.

### Quelles sont les caractéristiques du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français ?

Le PNRGF a été créé en 1999. Il s'étend sur 2 départements : l'Essonne et la Seine-et-Marne. Il regroupe 69 communes (36 en Essonne et 33 en Seine-et-Marne), 4 communautés de communes et 3 communautés d'agglomérations. La population est d'environ 84000 habitants. L'espace est occupé à 58% par des terres agricoles, 31% par des bois et forêts, 7,5% par de l'urbanisation.

### Quel est le projet de territoire porté par le PNRGF ?

Le projet s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- **Axe 1** : agir pour la préservation durable des richesses du patrimoine. Ceci inclut la connaissance et la préservation de la biodiversité, la préservation des ressources et de la qualité de l'eau, la réduction des déchets, de la pollution et des émissions de gaz à effet de serre. Ceci inclut également la préservation et la valorisation du patrimoine culturel matériel historique et immatériel comme les savoir-faire et la création artistique.
- **Axe 2** : mettre la solidarité et l'environnement au cœur du développement. Ceci passe par la connaissance et la valorisation des lieux et paysages emblématiques du parc, par un accompagnement des collectivités pour un urbanisme durable, par l'accompagnement des entreprises engagées dans une démarche de développement durable et solidaire et aussi par le développement d'une offre de tourisme durable.

- **Axe 3** : mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant. Il s'agit de partager la vision du Parc, de sensibiliser et d'éduquer les citoyens, en particulier les plus jeunes, au développement durable et solidaire.

Ce projet est développé dans une Charte élaborée par les représentants des Communes, des Départements, de la Région. Cette Charte fixe les objectifs à atteindre à travers des programmes d'actions et permet leur évaluation.

### Comment fonctionne le Parc Naturel Régional ?

Le Parc est géré par un Syndicat mixte.

Chaque commune désigne 2 représentants au Parc. Le Conseil Régional désigne 8 représentants, les deux Conseils départementaux 4 représentants chacun, et les communautés de communes/agglomérations 1 représentant chacune.

Le travail est réparti en commissions. Il en existe 7. Chaque commission est composée d'élus des collectivités et de techniciens du Parc. Les commissions sont menées par un Président et deux rapporteurs, tous trois étant élus des communes du Parc. Les commissions se réunissent au moins une fois par trimestre pour étudier les dossiers qui seront présentés au Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical, composé de 23 élus des collectivités se réunit afin de préparer les décisions du Comité Syndical à partir des comptes-rendus des commissions.

Le Comité syndical composé des élus représentant l'ensemble des collectivités se réunit 4 fois par an pour valider les orientations budgétaires et les programmes d'actions.

### Comment le Parc est-il financé ?

Le parc dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'opérations.

Le financement du budget de fonctionnement est assuré essentiellement par l'Etat, la Région, les deux départements Essonne et Seine-et-Marne et par les communes au prorata de leur nombre d'habitants. La redevance versée par Recloses au Parc est de 3,20€ par habitant. Ce budget de fonctionnement couvre essentiellement les salaires des agents du Parc (26 Equivalents Temps Plein).

Le financement du budget d'opérations est assuré par la Région et les 2 départements. Il est utilisé pour financer à son tour les programmes d'actions

### Quels types de projets peuvent être financés ?

Les programmes d'actions sont définis par la Charte du Parc. Les élus définissent la priorité de ces actions.

Le Parc participe à de multiples missions d'études, de conseils, d'inventaires et peut soutenir financièrement les communes, les entreprises, les associations et les particuliers pour des projets conformes aux orientations de la Charte.

Pour une commune, la subvention d'un projet peut varier de 50 à 80% en fonction de critères d'éco conditionnalité.

**Quels sont les critères d'éco-conditionnalité ?**

Pour les communes, **5 conditions sont indispensables pour avoir accès à la subvention de base qui représente 50% du coût du projet (plafonné)**. Ces conditions sont :

- La cohérence du document d'urbanisme (PLU, PLUI, SCOT, carte communale) avec la Charte du Parc, uniquement pour le critère « extension urbaine »,
- L'extinction de l'éclairage public au moins 5 heures par nuit,
- La gestion écologique des espaces communaux,
- L'adoption d'arrêtés réglementant la circulation des véhicules à moteur sur des chemins sensibles à l'érosion sur les secteurs d'intérêt écologique prioritaires, les espaces forestiers à valoriser et les espaces agricoles à maintenir figurant au plan du Parc,
- La communication sur le Parc (article de journal, lien vers le site du Parc ...).

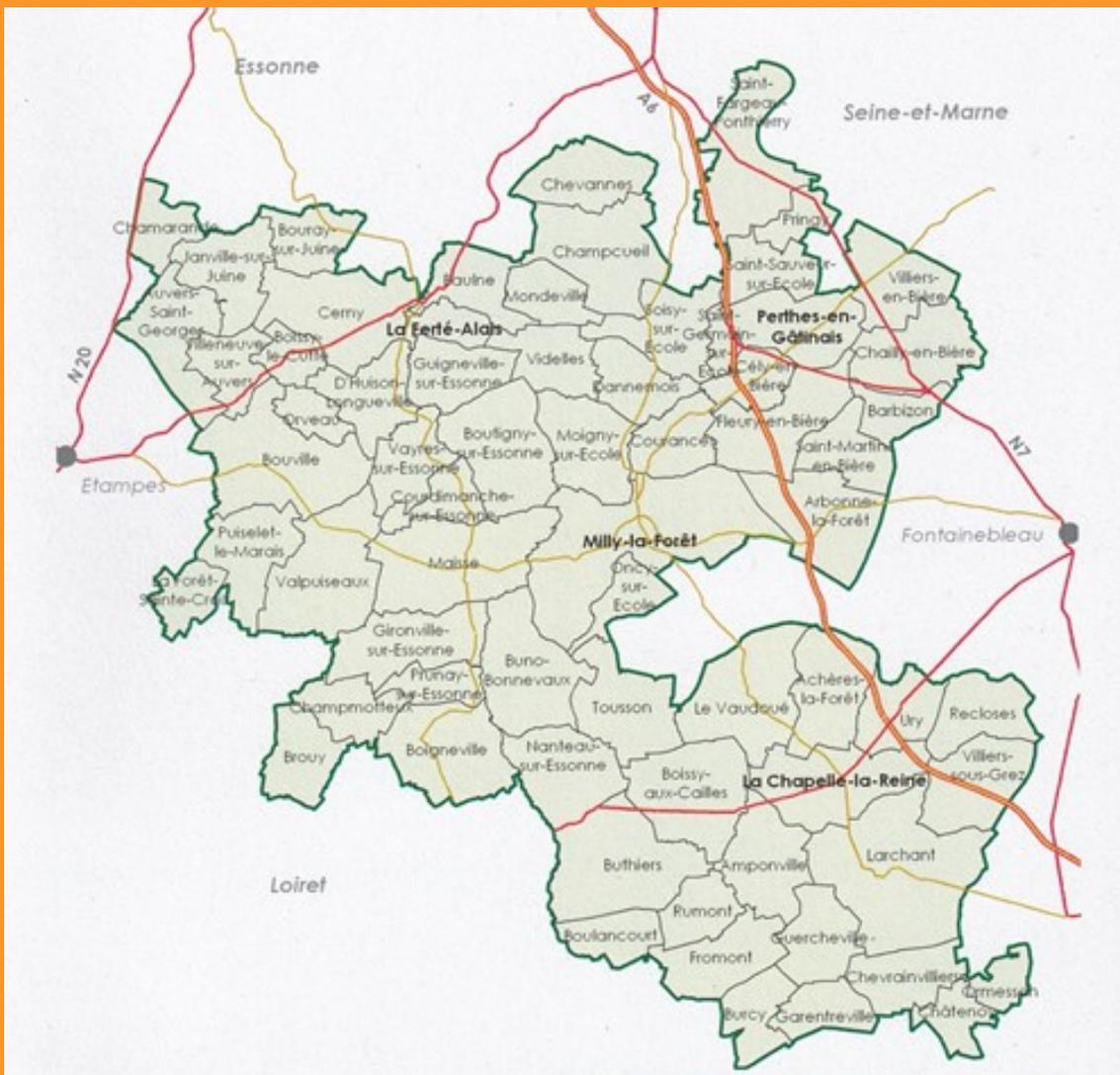
Le taux de ces subventions peut encore **être augmenté de 5 à 30% en remplissant une ou plusieurs conditions supplémentaires :**

- Effectuer le suivi de l'observatoire photographique des paysages. Pour Recloses, Il s'agit de prendre chaque année une photo de l'entrée du village sous un angle précis et de la transmettre au Parc = +5%
- Avoir au moins un logement à loyer modéré = +5%
- S'engager dans la démarche Rézo Pouce (Autostop organisé) = +5%
- Distribuer le trimestriel du Parc dans les boîtes aux lettres = +5%
- Éteindre complètement l'éclairage public 2 à 3 mois en période estivale = +5%
- Organiser une journée annuelle de ramassage des déchets avec la population = +5%.

**La commune de Recloses remplit-elle les critères d'éco-conditionnalité?**

Aujourd'hui, la commune de Recloses ne remplit pas tous les critères obligatoires et ne peut bénéficier d'aucun des financements du Parc.

Le Conseil Municipal étudie l'adoption de ces critères afin de pouvoir bénéficier de l'aide du Parc dans la réalisation des projets écologiques et solidaires qui lui tiennent à cœur.



## Aides disponibles

<i>Objet de la subvention</i>	<i>Plafond en Euros</i>
Réalisation d'études écologiques sur les milieux naturels remarquables	
Aide à la restauration écologique des mares de village	
Mise à disposition de gîtes artificiels pour chauves-souris et nichoirs pour les chouettes	
Fourniture d'arbres fruitiers	
Rénovation énergétique des bâtiments publics avec des matériaux biosourcés	10000
Remplacement des équipements d'éclairage public existants et acquisition d'horloges astronomiques	10000
Acquisition et pose de chaudière plaquettes bois	80000
Acquisition de végétaux, clôtures	2000
Préservation du patrimoine mobilier non protégé	2000
Préservation du patrimoine immobilier non protégé Réhabilitation (1), si patrimoine remarquable (2)	Diagnostic : 2000 15000 (1) ou 43000 (2)
Projets de développement économique responsables apportant des services aux habitants	20000
Rénovation de devantures	4000
Débardage à cheval	6000
Gîte rural	Jusqu'à 2700
Gîte de groupe	Jusqu'à 20500
Animations culturelles : projets artistiques	2500
Projet pédagogique d'éducation au territoire (par projet et par an)	2000 à 2500

## Les commissions du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et les représentants de la commune de Recloses

Nom de la commission	Objectifs	Représentants
Environnement	Gestion des ressources, lutte contre les nuisances, préservation et mise en valeur du patrimoine naturel	Gilles Clugnac – <b>Président</b> Nadège Cosco – Membre Virginie Rocher - Membre
Agriculture et sylviculture	Développement et diversification agricole, marque « Parc », sécurisation du stockage de produits phytosanitaires, développement de filières courtes, charte forestière de territoire.	Fabrice Richard - Membre
Développement économique	Maintien de services de proximité fixes ou ambulants, zones d'activités, accueil de porteurs de projets, mise aux normes des entreprises, création de qualité, transmission d'entreprise, suivi du Programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat	Gilles Clugnac – Membre Nadège Cosco – Membre Margaret Poma – Membre
Tourisme	Valorisation et aide aux hébergements ruraux, randonnée, veille de la fréquentation de certains sites et gestion des flux touristiques, circulation des engins de loisir, mise en valeur de l'offre touristique existante, tourisme équestre...	Margaret Poma – Membre
Education au territoire	Programmes pour les scolaires, sensibilisation des habitants et des élus aux gestes écocitoyens, aux richesses du territoire...	Marie-Laure Ribas - Membre
Comité paysage et territoire	Chartes paysagères, avis sur projets d'aménagements, avis réglementaires (antennes de radiotéléphonie), réglementation de la publicité, mobilier urbain, accessibilité, respect des couleurs du bâti, intégration des bâtiments agricoles, atlas communaux, avis sur les révisions ou modifications des PLU, urbanisme durable, architecture.	Gilles Clugnac – <b>Co-Président</b> Fabrice Richard - membre <i>Ce comité est co-présidé par les présidents des commissions environnement et développement économique</i>
Énergie	Animation du Point Info-Énergie du Parc, conseils d'orientation énergétique pour les communes, énergies renouvelables, économies d'énergie	Nadège Cosco – Membre Fabrice Richard - membre
Communication	Éditions, relations presse, promotion, Internet	
Commission Patrimoine et Animation culturelle	Connaissance, conservation et valorisation du patrimoine, réhabilitation du patrimoine mobilier et immobilier, restauration et sauvegarde des fonds d'archives municipales, annuaire des acteurs de la vie culturelle, concours photographiques, projets artistiques, événements artistiques et culturels.	Gilles Clugnac – Membre

## ENFANCE, JEUNESSE, ECOLE

### Une rentrée pas comme les autres

A situation inédite, rentrée inédite ! Masqués, les enseignants de Recloses et de Villiers-sous-Grez ont fait leur rentrée dans la continuité des exigences sanitaires de l'année précédente. Tous les acteurs de la vie scolaire ont été formés aux protocoles mis en place par l'éducation nationale. Malgré ce contexte, les enfants étaient ravis de se retrouver et de retourner à l'école avec leurs copains et bien sûr leurs enseignants.

A Recloses, nous accueillons 17 élèves en CE1/CE2 et 26 en CM1/ CM2. A Villiers, 27 élèves PS/MS et 22 élèves en GS/CP. Bienvenue aux nouveaux élèves de Recloses : Carlota, Robin, Steven, Liloé, Félix et Nahil.

Par ailleurs vous pourrez suivre les émissions de radio de la classe de CM1/CM2 « **infos dans ma trousse** » sur le lien <https://academiecreteil.radioeducation.org/user/1-121-Ecole-élémentaire-Recloses>.

*Une rentrée bien masquée  
mais Régine et M. Terras  
nous vous avons  
démasqués...*



*Madame la maire Sonia  
RISCO nous a fait le plaisir  
de sa venue pour accueillir  
nos chères têtes blondes.*

## Le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal)

Un regroupement pédagogique consiste à associer plusieurs écoles à faibles effectifs scolaires afin de constituer une ou plusieurs écoles. Concernant Villiers sous Grez et Recloses, il s'agit d'un regroupement pédagogique dispersé intercommunal. L'école maternelle et les CP sont à Villiers-sous-Grez et les cours élémentaires ainsi que les cours moyens sont à Recloses. Chaque école a son directeur et ses enseignants et le fonctionnement est en partie commun aux différentes écoles du RPI.

**Transport** : un car scolaire assure le transport des enfants entre les deux écoles. Le matin, le car part de Villiers à 8h35 à destination de Recloses puis retourne à Villiers à 8h55. Cela permet ainsi aux parents de déposer leurs enfants dans leur village d'origine au point de prise en charge. Sur le même principe de fonctionnement, le soir le car part de Villiers à 16h35 et revient de Recloses à 16h55.

Le transport en car est géré par Transdev qui preste la mission aux Cars Bleus. Le choix de Transdev est d'utiliser un bus grand format pour le matin, le midi et le soir. Or, seul à midi le car est plein, sinon il n'y a qu'une huitaine d'enfants. Il est bien évident qu'écologiquement ce n'est pas la solution idéale.

**Restauration** : la cantine du RPI étant située à Villiers-sous-Grez, tous les enfants viennent y déjeuner. Les enfants de l'école de Recloses prennent alors de nouveau le car afin de s'y rendre et de retourner à l'école de Recloses après le déjeuner. Actuellement, pour des raisons sanitaires, les enfants des écoles de Villiers et Recloses ne doivent pas être mélangés. C'est pour cette raison que nous avons décidé d'affecter un réfectoire pour les élèves scolarisés à Villiers et un autre pour ceux scolarisés à Recloses. Nous n'avons organisé qu'un service de restauration. Les récréations sont elles aussi alternées.

**Garderie** : La garderie pour l'ensemble des élèves du RPI est assurée à Recloses. Environ 24 enfants la fréquentent. Afin que les élèves ne se croisent pas, la salle de la garderie est divisée en deux. Cette solution temporaire n'est pas satisfaisante car les locaux ne sont pas vraiment adaptés.

Afin d'assurer le fonctionnement global du RPI, 6 personnes sont employées : 2 ATSEM et 4 agents polyvalents. Nous venons de recruter une nouvelle employée qui remplace Mme Charrier, à qui nous souhaitons une bonne retraite. Le recrutement s'est notamment effectué sur les compétences et les expériences à s'occuper d'enfants. En effet, un des projets du RPI serait de créer une garderie à Villiers. Ainsi, cette personne a le profil correspondant aux besoins d'encadrement et de gestion de ce projet.

## Conseil Municipal des Jeunes / Appel à candidatures



La Mairie de Recloses recherche des jeunes à partir de 11 ans pour composer son premier Conseil Municipal des Jeunes, pour tous ceux qui souhaitent :

- ◇ - apporter des idées,
- ◇ - participer à la réalisation de projets concrets,
- ◇ - communiquer et informer,

Vous voulez vous investir pour votre commune et vous avez envie que « **ça bouge** » ? Rejoignez le CMJ ! Initialement prévue **le dimanche 15 novembre 2020 à 10h30** à la mairie, la première réunion est reportée à une date ultérieure qui vous sera communiquée.

## ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE

### Permanence communale de proximité

Nous avons le plaisir de vous informer **qu'à partir du 2 décembre 2020**, une permanence de conseil et d'accompagnement sera assurée **chaque mercredi matin de 9h à 12h** à la mairie. Nous remercions **Monsieur Jean-Marc Mareau** de s'être porté volontaire pour remplir cette mission.



Les services ci-dessous vous seront proposés :

- **Aide à la création d'entreprise** : construction d'un projet, élaboration d'un business plan, recherche de financement...
- **Aide à la recherche d'emploi** : élaboration d'un CV et d'une lettre de motivation, entraînement aux entretiens d'embauche.
- **Facilitation administrative** : aide à la rédaction de courriers, accompagnement dans les démarches administratives en ligne, constitution de dossier...
- **Assistance numérique et initiation à l'outil informatique** : prise en main de l'ordinateur, création et gestion d'une adresse mail, navigation sur internet, aide à l'utilisation des services en ligne.

Vous êtes âgé de 16 à 25 ans, vous avez terminé votre cursus scolaire et êtes à la recherche d'un emploi ? Vous avez besoin d'un accompagnement dans votre projet professionnel ?

La mission locale de Nemours peut répondre à toutes vos questions. Son objectif est de favoriser l'insertion des jeunes. Elle propose une relation personnalisée et globale, en vous accompagnant dans l'élaboration et la construction de votre parcours d'insertion socioprofessionnelle.

Contactez la mairie qui vous guidera dans les démarches à effectuer.



### Le Noël des anciens



Le contexte sanitaire de cette année avec la COVID 19, ne nous permet pas d'organiser le repas de Noël pour les personnes intéressées. Chacun de nos séniors recevra donc, comme chaque année, des mains de l'équipe municipale un colis festif composé de douceurs salées et sucrées.

### Conseil Municipal des Séniors / Appel à candidatures

La Mairie de Recloses recherche des volontaires pour composer son premier Conseil Municipal des Séniors. Dans la même dynamique que le Conseil Municipal des Jeunes, ce conseil permettra à la commune de connaître les attentes de ses aînés, de bénéficier de leur expérience et de favoriser la transmission de leur savoir.

Lieu de réflexion et de propositions, il est appelé à jouer un rôle important dans la vie du village, par la mise en place d'actions dans des domaines aussi divers que la culture, les loisirs, l'environnement et le cadre de vie, la santé ou encore la solidarité.

La commission action sociale et solidaire sera là pour accompagner les volontaires dans la réussite de ce conseil municipal des séniors.

Vous avez un peu de temps et souhaitez participer à cette belle aventure en apportant vos compétences, vos projets et votre enthousiasme ? Posez votre candidature auprès de la mairie qui vous recontactera.



### Confinement, vous n'êtes pas seul !

C'est reparti pour au minimum un mois de confinement pour tenter de venir à bout de la deuxième vague de l'épidémie de coronavirus. Sachez que les membres de l'équipe municipale ainsi que des Reclosiots bénévoles sont prêts à vous aider.

Si vous avez besoin de courses alimentaires, de médicaments ou de tout autre service, n'hésitez pas, prenez contact avec la mairie. Nous sommes là pour vous !



## FINANCES—RESSOURCES HUMAINES

Le budget 2020 de notre commune est de **950 375,98 €**.

Il est composé de deux sections Fonctionnement et Investissement, qui se décomposent en deux sous sections, les Dépenses et les Recettes, puis en chapitres.

La section fonctionnement est de **671 597,95 €** à l'équilibre entre les 2 sous sections dépenses et recettes.

		Dépenses		Recettes	
V o t é	Crédits de fonctionnement votés au titre du Présent budget	Pour le budget 2020, elles s'élèveront à	671 597,95 €	Pour le budget 2020, elles s'élèveront à	467 702,14 €
		Elles sont d'ordre général, Ce sont les dépenses courantes 193 952,95 €.		Les recettes de gestion courante et les recettes réelles de fonctionnement sont composées des encaissements Et subventions perçues.	
		Achats non stockés : énergie, fournitures d'entretien et de petit équipement pour l'entretien des bâtiments et voiries & alimentation	34 600,00 €	Remboursement indemnités journalières du personnel	1 000,00 €
		Services extérieurs : contrats d'entretien et de maintenance (Chauffage, extincteurs, matériel roulant), contrats d'assurance (hommes et bâtiments), locations de matériel	134 552,95 €	Concessions cimetièrre et redevances d'occupation du domaine commun, (loyers antennes et redevance ERDF et GRDF)	12 100,00 €
		Autres services extérieurs : Indemnités, honoraires et frais d'actes, dépenses pour les fêtes et cérémonies, frais de déplacements, frais de missions, réceptions, frais postaux & de télécommunications, services bancaires et assimilés.	22 000,00 €	Dotations forfaitaire DGF (Direction Générale des Finances), dotation de solidarité rurale & diverses dotations et attributions de l'état	50 386,00 €
		Impôts et Taxes & versements assimilés. Taxe foncière & taxe bureau pour la mairie et les bâtiments de la commune	2 800,00 €	Encaissement part communale des taxes foncières et d'habitations, autres impôts et attributions de compensation de la communauté d'agglomération du pays de fontainebleau, & dons	392 349,00 €
		Charges de personnel et frais assimilés, atténuations de charges et autres charges de gestion courante 400 659,00 €.		Revenus d'immeuble, (locations de terrains).	5 000,00 €
		Frais de personnel titulaires et non titulaires. Salaires, cotisations sociales, assurances, médecine du travail, etc.	112 000,00 €	Produits Exceptionnels	6 867,14 €
		Versements de fonds de solidarité d'état. (FNGIR : Fonds Nationale de Garantie Individuelle de Ressources)	128 959,00 €		
		Redevances, indemnités du maire et des adjoints, charges sociales y afférant, contributions aux fonds de compensation des charges territoriales, dotations et subventions aux associations	159 700,00 €		
		Charges financières et Ordre de transfert 76 986,00 €			
		Intérêts des emprunts	4 000,00 €		
		Opération d'ordre de transfert entre section (auto financement pour les investissements)	72 986,00 €		
+		+			
Reste à réaliser de l'exercice précédent	-	-	-		
Résultat de fonctionnement reporté	-	Reprise du report de résultat de l'exercice précédent, soit pour 2019	203 895,81 €		
=		=			
Total section Fonctionnement		671 597,95 €	671 597,95 €		

La section investissement est de **278 778, 03 €** à l'équilibre entre les 2 sous sections dépenses et recettes.

		Dépenses		Recettes	
V o t é	Crédits de fonctionnement votés au titre du Présent budget	Pour le budget 2020, elles s'élèveront à	107 810,00 €	Pour le budget 2020, elles s'élèveront à	156 419,18 €
		Les dépenses d'équipement, ce sont des dépenses nécessaires à l'entretien de notre commune. Bâtiments, voiries, électrifications, aménagement et agencements, etc.		Les recettes d'équipement, financières et d'ordre d'investissement sont composées des encaissements de subventions Et de dotations de fond perçus.	
		Nous avons prévu les dépenses d'investissement suivantes :			
		Aménagement clôture et arborisation du point déchets verts, Création et remise en état voiries : Puisard (à venir), et trottoirs (réalisé), Panneaux directionnels (à venir) Tableaux d'affichage, place Handicapés (Achats à venir de tableaux plus grands) Travaux d'électrification (Lampes Led, armoires électriques, éclairage église), Benne de tracteur pour agents municipaux (réalisé) Aménagement de la salle polyvalente pour accueillir des cours de danse et Pilates (barres, bancs et patères de vestiaires) (réalisé), Décorations de Noël	86 010,00 €	Subventions diverses des organismes d'état & autres, SDEMS, Education nationale... Versement de taxes sur la construction (permis de construire), La taxe aménagement est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagement de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.	83 433,18 €
		Emprunts et dettes assimilées. Remboursement de la part du Capital des emprunts.	21 800,00 €	Virement pour autofinancement Provenant de la section fonctionnement	72 986,00 €
+		+			
Reste à réaliser de l'exercice précédent	Achat du terrain près de l'église + frais. Il était prévu au budget de 2019, mais n'a été réalisé qu'au début de l'exercice de 2020	170 968,03 €	Emprunt pour l'acquisition du terrain près de l'église. Il était prévu au budget de 2019, mais a été réalisé qu'au début de l'exercice de 2020	102 760,12 €	
Solde d'exécution de la section investissement reporté	-		Reprise du report de résultat de l'exercice précédent, Soit pour 2019	19 598,73 €	
=		=			
Total section Investissement		278 778,03 €	278 778,03 €		

## Portrait

### Jérôme CAMUS, agent municipal discret et attachant

Dans une équipe municipale, les employés communaux sont les personnes essentielles pour assurer le bon fonctionnement de la commune.

La commune de Recloses emploie deux agents municipaux permanents et un saisonnier. Vous les connaissez probablement, il s'agit de Joséphine Bertrand, notre secrétaire de mairie, de Jérôme Camus, notre agent municipal, et Johann de Freitas notre employé saisonnier cette année de juin à novembre.

Dans cet article, nous allons essayer de vous faire connaître un peu mieux Jérôme. Qui est-il ? Quel est son rôle ? Qu'aime-il dans son métier ? Quelles difficultés rencontre-t-il ?

#### Jérôme, depuis quand vis-tu à Recloses ?

Depuis ma naissance. Mes parents sont arrivés en 1976. Je suis allé à l'école communale de Recloses, puis au collège Blanche de Castille à la Chapelle-La-Reine.

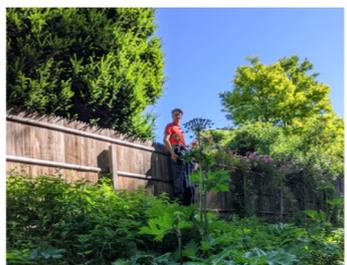
#### Donc tu es toujours resté à Recloses ?

Non, j'ai aussi habité 3 ans vers Puiseux dans le Loiret et surtout 9 ans à Toulouse, j'en garde d'ailleurs un excellent souvenir. Je suis revenu à Recloses en 2012 et j'ai commencé à travailler pour la commune en 2013, d'abord comme saisonnier, puis à temps complet depuis 2018.

#### Est-ce que tu peux me décrire ton travail ?

Je travaille essentiellement en extérieur, beaucoup sur l'entretien des espaces verts et sur l'entretien de la voirie.

En fait, le travail dépend de la saison. Le printemps et l'été, il faut tondre, arroser, nettoyer et désherber les caniveaux, ce qui est très très long. Il faut aussi faire un peu de taille, vider les poubelles, ramasser les déchets sauvages. L'automne et l'hiver, il y a le ramassage des feuilles surtout du côté de la Mare à la Bonne et de l'église, l'élagage et le broyage avec un broyeur de location. On peut



aussi être amené à déneiger certaines années. Toute l'année, il y a aussi le rebouchage des trous de voirie, les peintures sur la chaussée, le nettoyage et la remise en état des panneaux de signalisation...

#### Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ton travail ?

J'aime travailler en extérieur. Je suis très intéressé par le monde du végétal et je me sens aussi très concerné par les questions environnementales. Le fait que la commune soit en zéro phyto depuis longtemps et qu'elle semble maintenant s'engager dans des actions en faveur de la transition écologique me convient. L'autre point fort de mon travail, c'est le contact avec les habitants. On échange, par exemple certains m'aident à identifier des plantes sauvages comme les orchidées, j'essaie de rendre service. Et puis j'aime bien que les habitants apprécient le travail que je fais pour entretenir le village.

#### Qu'est-ce qui te plaît le moins dans ton travail ?

Sans hésiter, c'est la période où je dois travailler seul. A cause d'abord du manque de contact, mais aussi du manque de la complémentarité que l'on a quand on est plusieurs. Il y a aussi la pénibilité physique de certaines tâches quand on les exécute seul. L'autre chose qui me déplaît, ce sont les mégots et papiers jetés dans la rue, les déjections animales et les déchets sauvages, que ce soit dans le village ou quand je me promène en forêt.

#### Qu'est-ce que tu aimerais faire d'autre ou différemment dans ton travail ?

La taille et l'élagage m'intéressent. J'aimerais bien mieux maîtriser ces sujets.

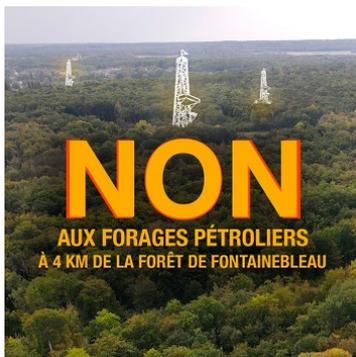
#### Et en dehors du travail, qu'aimes-tu faire ?

Des choses simples : je suis écolo, je trie, je composte, j'économise l'eau, je fais attention aux produits que j'utilise. J'aime écouter de la musique, danser, me balader en forêt - propre -, faire de l'escalade. Je m'intéresse aux plantes. Et j'aime aussi jardiner.

*Propos recueillis par Gilles Clugnac*

## ÉCOLOGIE - DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Projet de forage pétrolier sur la commune de Nonville



La société Bridgeoil exploite 2 puits de pétrole à Nonville et projette le forage de 10 puits supplémentaires.

Ces forages sont situés à 4 km de la forêt de Fontainebleau, à proximité de la zone Natura 2000 « rivière du Lunain » et en lisière du Bois des Cailloux en cours de classement « espace naturel sensible ».

Outre les nuisances dues aux travaux et à l'exploitation (bruits, émission de gaz toxiques, circulation de camions citernes), ce projet comporte des risques de pollution des ressources en eau potable.

Le Conseil Municipal de Nonville a voté à l'unanimité une délibération argumentée pour s'opposer à ce projet.

Les membres du Conseil Municipal de Recloses ont choisi de signer la pétition initiée par l'association « Environnement Bocage Gâtinais » opposée à cette extension.

Vous pouvez apporter votre soutien sur

<https://www.nonauxforages.org/>

### Collecte de piles usagées

Grâce au SMICTOM, la Mairie de Recloses est désormais équipée d'une boîte de collecte des piles usagées.

Une pile contient une grande quantité de métaux lourds : mercure, zinc, plomb, cadmium. Les pollutions engendrées par ces métaux entraînent des risques pour l'environnement (une pile au mercure contamine 1 m<sup>3</sup> de terre et 1 000 m<sup>3</sup> d'eau durant 50 ans) et des risques importants sur la santé (intoxications possibles en cas d'ingestion ou d'inhalation, troubles neurologiques, maladies du système nerveux, des reins...).

Venez déposer vos piles à la mairie pendant les horaires d'ouverture ou de permanence des élus : vous contribuerez à préserver la nature, les animaux et les hommes !



## Gestion écologique des espaces publics communaux

Notre commune s'engage

objectif



**ZERO  
PESTICIDE**

L'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse chimique comporte des risques avérés, tant sur la santé humaine (intoxication aiguë ou chronique, allergie, maladies graves comme le cancer, risque pour l'enfant pendant la grossesse ...) que sur la biodiversité.

La loi Labbé de 2014 interdit leur détention et leur utilisation par les communes depuis 2017. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 cette interdiction s'applique également aux particuliers.

Sont concernés les produits de synthèse chimique de type désherbant, anti-nuisible, antifongique, anti-mousse, traitement de maladies, insecticide. Les produits de biocontrôle et les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés.

En tant que citoyen et en tant qu' élu, je ne peux que me réjouir de l'application de cette loi. Cependant, elle nous apporte son lot de difficultés. Comment peuvent faire un employé communal permanent et un employé saisonnier pour entretenir l'ensemble des espaces verts sans aide chimique, tout en effectuant les autres tâches qui leur sont demandées telles que le nettoyage de quelques kilomètres de caniveau, le rebouchage des trous des chaussées, etc. ? Voici un exemple : en juillet, la municipalité a organisé un chantier participatif pour le nettoyage du cimetière, essentiellement le désherbage manuel des tombes et des allées. Environ 25 personnes ont participé : une quinzaine d'habitants que nous remercions chaleureusement, 7 conseillers municipaux et Jérôme et Johann, les deux employés communaux. Il a fallu

plus de 130 heures de travail pour mener à bien ce chantier. On comprend qu'il n'est pas possible de passer autant de temps dans tous les espaces verts. La municipalité n'a évidemment pas non plus l'intention de demander systématiquement l'aide des habitants pour ces travaux d'entretien.

Nous devons adapter nos pratiques. Le premier travail consiste à définir (1) les zones qui nécessitent un entretien rigoureux (assurément, le cimetière en fait partie, comme le jardin de la mairie ou de l'église et d'autres encore), (2) les zones qui peuvent supporter un entretien moins fréquent et (3) celles où l'on peut se permettre de simplement contrôler la végétation naturelle et préserver ainsi la biodiversité. Nous privilégierons probablement les plantations d'espèces locales mieux adaptées à notre écosystème, les vivaces plutôt que les annuelles ; Nous recenserons les techniques permettant de limiter les interventions longues de désherbage (telles que paillage et couvre sols végétaux). Finalement, nous étudierons la possibilité d'équiper les employés municipaux de solutions alternatives leur permettant de gagner en efficacité et de diminuer la pénibilité (houe maraichère, réciprocatrice ...).

Ce chantier sera piloté par la commission Écologie et Développement durable composée à parts égales d'habitants volontaires et de conseillers municipaux. Au mois d'août dernier, en réponse à l'appel à projet de la région Ile de France pour des budgets écologiques et participatifs, la commune de Recloses a déposé deux projets, l'un concerne la gestion écologique des espaces verts communaux et le second la mise en place d'une stratégie de valorisation et de réduction des déchets verts.

Gilles Clugnac

La municipalité a le grand plaisir de vous informer que les deux projets présentés dans le cadre du budget participatif écologique d'Ile de France sont lauréats grâce à votre mobilisation.

Le premier projet consiste à la mise en place de sa stratégie de valorisation des déchets verts déclinée comme suit :

- réduction des déchets verts à la source par des actions de sensibilisation et de formation ;
- réduction du volume de déchets verts par broyage. Il s'agit d'un service proposé par la commune pour ses propres déchets verts, mais aussi pour ceux des habitants. Ces derniers récupéreront les bois raméaux fragmentés (BRF) produits ;
- valorisation par compostage et paillage de ses propres déchets, formation aux techniques de compostage et paillage.

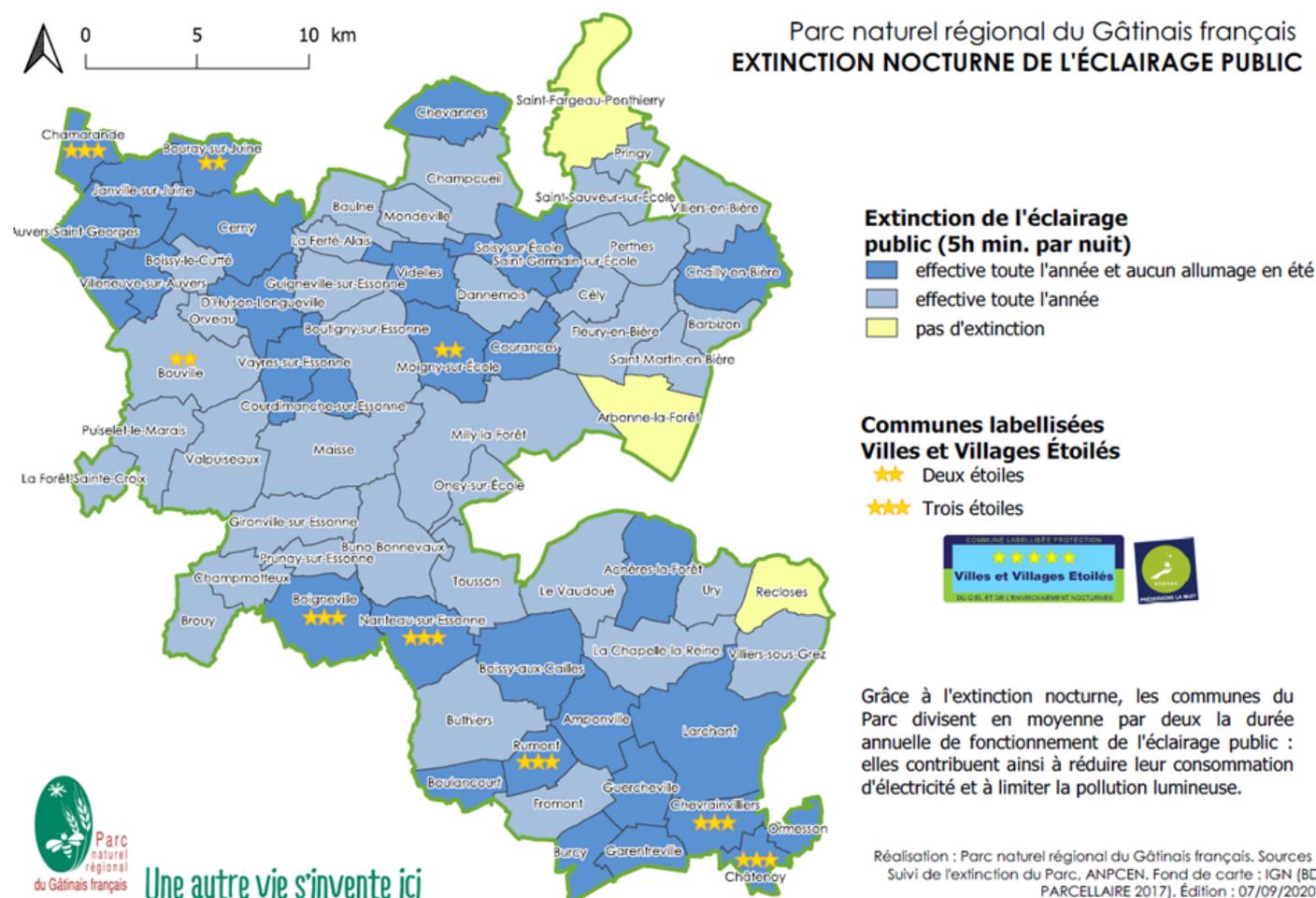
La commune va investir dans un broyeur de végétaux et le terrain situé derrière le cimetière déjà partiellement utilisé par les services de la commune pour du stockage sans valorisation va être étendu et aménagé.

Le second projet va permettre au service technique communal de disposer de nouveaux équipements adaptés à l'entretien écologique des espaces publics (désherbeur sur batterie avec lames réciproques, désherbeur thermique, houe maraichère avec des lames à sarcler) et de panneaux de signalisation « fauchage tardif, préservation de la biodiversité » et « espèces végétales locales ». Des réunions d'informations seront animées par la commission Ecologie et Développement Durable.

# Etude de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public dans le cadre de la transition écologique

Notre village est l'une des 66 communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Parmi ces 66 communes, 63 ont adhéré à la recommandation du Parc concernant l'extinction de l'éclairage public au moins 5 heures par nuit. Seules 3 communes dont Recloses, n'éteignent pas l'éclairage public nocturne.

Le Conseil Municipal a décidé de travailler sur ce sujet en collaboration avec le Parc Naturel Régional et en concertation avec les habitant·e·s de la commune.



Vous trouverez ci-dessous une liste de Questions/Réponses qui peuvent aider à réfléchir sur le sujet :

## L'éclairage nocturne a-t-il un impact sur la biodiversité ?

Oui. La lumière artificielle nocturne possède un pouvoir d'attraction ou de répulsion sur les animaux vivant la nuit. Ce phénomène impacte les populations et la répartition des espèces :

- Certaines d'entre elles - insectes, oiseaux, etc. - attirées par les points lumineux, sont inévitablement désorientées vers des pièges écologiques.
- D'autres qui évitent la lumière - chauves-souris, mammifères terrestres, lucioles et vers luisants, etc. - voient leur habitat se dégrader ou disparaître.
- L'éclairage artificiel peut ainsi former des zones infranchissables pour certains animaux et fragmenter les habitats naturels.

Voici quelques exemples :

- Les insectes qui sont à la base de nombreuses chaînes alimentaires sont fortement impactés par la lumière artificielle et cela a des conséquences sur l'ensemble des prédateurs de la chaîne alimentaire considérée. 30 à 40 % des insectes qui approchent une source lumineuse nocturne meurent (collision, échauffement, prédation ...).

- Les périodes d'activité des oiseaux sont augmentées ce qui a des incidences sur leur métabolisme, leur régulation hormonale et leur reproduction. Ceci entraîne une baisse de la population.
- Les chiroptères (chauve-souris) sont également fortement impactés par les sources lumineuses nocturnes et leur population est en déclin.
- La lumière intrusive de l'éclairage nocturne a un impact négatif sur la qualité du sommeil des humains en altérant la production régulière de mélatonine.

### **Quel est l'impact de l'extinction partielle de l'éclairage public sur la consommation électrique ?**

Des résultats nous ont été transmis par le Parc Naturel Régional pour des communes qui ont mis en place cette mesure. L'extinction de 5 heures par nuit réduit la consommation électrique d'environ 50% et diminue la facture de 30 à 40%. À cela s'ajoute l'augmentation de la durée de vie des équipements moins sollicités.

Voici quelques exemples :

Perthes-en-Gâtinais (2 097 hab.) : extinction de 5h par nuit

Économie de 8 622 € sur un budget annuel de 25 267 € (soit 34% d'économie, uniquement pour la consommation électrique).

Soisy-sur-Ecole (1 301 hab.) : extinction de 23h30 à 6h depuis 2016 (0h-5h depuis 2010)

Économie de 8 000 € en éteignant de 0h à 5h, et 10 000 € en éteignant de 23h30 à 6h.

Au-delà du gain financier, modérer la consommation électrique est un geste important pour limiter notre impact environnemental et lutter contre le réchauffement climatique.

### **Quels autres bénéfices peut avoir la commune en adoptant l'extinction nocturne partielle ?**

L'attribution des aides par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français est conditionnée au respect de certaines règles. L'extinction de l'éclairage public la nuit pendant 5 heures est la condition qui nous manque pour pouvoir bénéficier des subventions (50% à 80% des montants engagés par la commune sur des projets divers).

### **L'extinction nocturne de l'éclairage public a-t-il un impact sur l'accidentologie ?**

Les informations que nous avons ne montrent pas d'impact négatif. La DIRIF (Direction des Routes d'Île de France) indique par exemple que suite à une action de vandalisme, l'éclairage de l'autoroute A15 ayant été coupé, l'accidentologie a diminué de 30%. En 2010, la DIRIF a également procédé à l'extinction de 600 km de routes et après plusieurs années de recul n'a constaté aucune augmentation de l'accidentologie.

### **L'extinction nocturne de l'éclairage public a-t-il un impact sur les cambriolages ?**

Nous avons posé la question à la commandante Clautiaux de la compagnie de Gendarmerie dont dépend Recloses. Elle nous a confirmé qu'il n'y avait pas d'impact de l'extinction de l'éclairage nocturne sur les cambriolages des particuliers, la majeure partie d'entre eux ayant lieu la journée.

### **Peut-il y avoir des adaptations à la mesure d'extinction nocturne ?**

Oui des adaptations de différents types sont possibles, en fonction des systèmes d'éclairage :

- Des jours sans extinction, par exemple la nuit de Noël, du 1<sup>er</sup> Janvier ou autres à définir,
- Des endroits où la sécurité des piétons requiert un éclairage, avec éventuellement un détecteur de présence et/ou un aménagement de la voirie.

### **Et si le confinement était une période propice à l'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public à Recloses ?**

En cette période de confinement de la population et d'interdiction de circulation et rassemblement, le maintien des éclairages extérieurs paraît inadapté. Le conseil municipal souhaite profiter de cette mesure sanitaire pour expérimenter l'extinction des lumières de 22h à 5h à compter du lundi 9 novembre 2020. Cette action, qui désormais s'inscrit dans une phase essentielle de la transition écologique, est pratiquée par de nombreuses communes. Il est de notre responsabilité de participer à l'effort collectif pour préserver notre biodiversité et réduire notre consommation énergétique.

L'équipe municipale se tient à la disposition de chacun pour répondre aux éventuelles questions.



## TRAVAUX REALISES

### *Stationnement rue grande (de la rue du clos du roi à la sortie direction Fontainebleau)*

Après la réfection de la voirie par le département, nous avons réalisé une étude de stationnement et de réduction de la vitesse avec leur agence routière. Un projet a été présenté aux habitants concernés qui nous ont remonté leurs remarques. Une réunion de concertation sur place nous a permis de nous mettre d'accord, d'envisager un tracé des places, et de faire le point dans un délai de 6 à 9 mois. En ce qui concerne la limitation de vitesse à l'entrée du village côté Fontainebleau, un rétrécissement de chaussée est toujours à l'étude avec le département. Les places de stationnement sont désormais tracées, ainsi que les passages piétons derrière les zébras des arrêts de bus, eux-mêmes financés par la CAPF.

### **Eclairage public**

Les lanternes place de l'église et place des ormes ont été remplacées et équipées de lampes led (avec détecteurs pour la place de l'église) et le clocher fait l'objet d'un tout nouvel éclairage. Par ailleurs, les luminaires route d'Ury, place du Pilori, et rue Pasteur ont également été changés en led. Un poteau électrique en bois défectueux route d'Ury a été consolidé et sera remplacé sous peu.

### **Mairie**

Les portes et fenêtres ainsi que les trois pièces du rez-de-chaussée (accueil, bureau de la secrétaire et salle du conseil) ont été repeintes. Nous remercions M. Bensouna, notre stagiaire, pour le travail accompli.

### **Salle polyvalente**

Afin de permettre le bon déroulement des activités sportives, la salle derrière la scène a été transformée en vestiaire. Les toilettes ont été également nettoyés et repeints. Ces actions de rénovation ont été réalisées par les employés municipaux, l'équipe de l'USR, de l'USR danse, et des membres de l'équipe municipale. Un travail collaboratif qui nous permet d'avoir un lieu propice à la pratique du sport.

### **Ecole**

Avec l'aide de six bénévoles pour ce chantier participatif, les barrières et le portail de l'école ainsi que les barrières des deux entrées de la place de l'église ont été repeintes. Nous les en remercions vivement. Par ailleurs, un film effet miroir et anti UV a été posé sur les fenêtres de la garderie qui a été équipée d'un nouveau frigo et d'une machine à laver grâce à de généreux donateurs.

### **Gouttières des bâtiments publics**

Les gouttières et chéneaux, remplis de feuilles et de mousse, qui généraient des infiltrations d'eau, ont été nettoyés par l'équipe municipale.



## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### Un vent de sport souffle sur votre village

L'Union Sportive de Recloses (USR), dont l'objectif est de proposer aux Reclosiot.e.s des activités de loisirs sportives et ludiques, prend un nouveau départ.

L'assemblée générale du 19 septembre 2020 a permis le passage de l'ancien bureau vers le nouveau. Pour mémoire, l'USR a été fondée en 1933 ! Les premières manifestations ont été les tournois de boule lyonnaise, qui rassemblaient à chaque fois plus d'une centaine de participants. Ensuite, un terrain de tennis a vu le jour.

Aujourd'hui deux nouvelles sections sportives ont démarré avec succès en septembre dans la salle polyvalente (à noter, le premier cours d'essai est gratuit toute l'année !).

L'USR Danse vous propose des cours de danse classique, contemporaine et street jazz (adultes & enfants), le lundi, mercredi et jeudi, ainsi que des stages pour enfants pendant les vacances scolaires (dès la Toussaint). Plus d'infos sur [www.usrdanse.fr](http://www.usrdanse.fr) ou au 06 12 61 14 85.



L'USR propose des cours de Pilates les lundis 18h30-19h30 et les mercredis 12h00-13h00. Les cours sont assurés par Laurence Diéval, professeur diplômée de Pilates classique.

Pour les activités ponctuelles : marche nordique et sophrologie (date à venir).

D'autres activités vous seront proposées prochainement. Dès à présent, afin de favoriser les rencontres entre passionné.e.s de Tennis, Pétanque, Football, ou autres, faites-vous connaître auprès de l'USR par mail à [usrrecloses@gmail.com](mailto:usrrecloses@gmail.com).

N'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions et à venir en discuter de vive voix avec le nouveau bureau : Neil King (président), Pierre-Emilien Deslais (vice-président), Isabelle Nord (trésorière), Chantal Taconet (secrétaire), Aom Beutis (trésorière adjointe), Ewa Philbert (secrétaire adjointe), Guillaume Servolles et Michel Boisseau (président d'honneur).



### Nouveau : réveillez vos sens au travers d'une balade active en forêt !

L'USR vous propose une sortie « marche nordique et sophrologie » le **samedi 14 novembre de 14h à 16h30**, animée par Apolline Mazureck – championne de France de marche nordique (coach sportif : jogging, marche nordique, fitness pleine nature, renforcement musculaire, animations nature) et Patrick Février – ultra-traileur et sophrologue. Ils proposent cette activité en tandem dans la forêt autour de Recloses. Coût de l'activité : 25 € + 8 € d'adhésion à l'USR (obligatoire pour l'assurance).

Maximum 20 participants, en fonction du nombre d'inscrits une deuxième séance le dimanche 15 novembre peut être envisagée.

Inscrivez-vous par email [usrrecloses@gmail.com](mailto:usrrecloses@gmail.com) ou par SMS au 0607838390 en indiquant les noms des participants et une adresse email.

Pour les inscrits : rendez-vous à 13h45 dans la vallée sur le terrain de football.

**ATTENTION : cette activité est reportée à cause de la crise sanitaire.**



## Robert Louis Stevenson de Barbizon à Grez

Chaque année, le 3<sup>ème</sup> dimanche de novembre, l'association « Robert Louis Stevenson de Barbizon à Grez » organise plusieurs randonnées qui se terminent à Recloses, par un moment convivial, repas conté, conférences, rencontres avec des écrivains ou des musiciens. Les marcheurs quittent Grez, Fontainebleau ou Barbizon et se retrouvent pour déjeuner sur la place de l'Eglise ou juste devant la mairie. La photo a été prise l'an dernier. Il avait plu bien fort sur la route, et la centaine de randonneurs trouva un abri réconfortant, gastronomique et musical dans la grange, place des Ormes. Cette année, pluie ou soleil, c'est le virus qui décide, pas de repas et de moments récréatifs. Juste une toute petite randonnée, comme celles organisées pendant l'été. Des jours meilleurs reviendront. Alors il faut se préparer.



L'association prépare et va tester, dès que cela sera possible, avec les enfants des écoles, un grand jeu de l'oie (de l'âne, parce que c'est Stevenson) où l'on pourra jouer en extérieur ainsi qu'un jeu de chasse au trésor. Nous travaillons aussi sur un projet de panneaux guidant les randonneurs de Barbizon jusqu'à Chatillon sur Loire en passant par Recloses, Larchant et Nemours. Et puis, comme vous n'aurez peut être pas vu le film « Antoinette dans les Cévennes », Antoinette qui tente de marcher avec son âne sur les traces de Stevenson, nous essaierons de vous en faire profiter quand le printemps reviendra. Enfin, si vous aimez les rosiers, n'hésitez pas à nous commander un rosier « Stevenson » créé spécialement pour nous par le rosériste Eve.

*Michel Legros  
Président de l'association Robert Louis Stevenson,  
info@stevenson-fontainebleau.fr*

## Le Clos des Arts



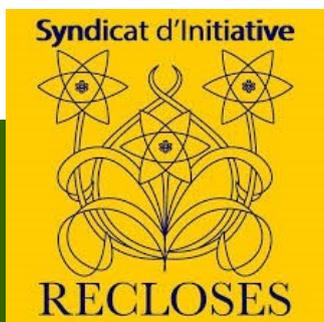
Reprise des conférences données par Annette Gélinet, le **vendredi 6 novembre à 18h00 dans la salle du conseil à la mairie**. Cette première sera consacrée à la peinture de Turner, en lien avec l'exposition du musée Jacquemard-André qui se termine en janvier. L'entrée sera libre pour cette conférence, seule devra être acquittée l'adhésion annuelle à l'association de 15 €. Compte-tenu de la crise sanitaire, le nombre de participants est limité à 10 personnes.

Mise en place de stages de dessin et/ou peinture trimestriels assurés par un **excellent peintre diplômé des Beaux Arts, Olga Yaker**. Technique au choix : dessin, pastel, aquarelle ou peinture acrylique, s'adressant aussi bien à des débutants qu'à des élèves confirmés. Deux dates sont proposées, sera choisie celle qui conviendra au plus grand nombre : **le 17 ou le 18 novembre**. Ces stages accueilleront 8 élèves maximum adultes et adolescents et se dérouleront dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie.



Tarif : 70 € pour 4 h. Pour les non adhérents à l'association, il sera demandé une adhésion annuelle de 15 €. Pour vous inscrire, contactez le 0695563803 ou par mail à chantalweb@orange.fr.

**ATTENTION : ces activités sont reportées à cause de la crise sanitaire.**



L'Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative se tiendra le samedi **7 novembre à 16h**. Compte-tenu de l'interdiction de se rassembler, celle-ci se déroulera par visioconférence. Pour y assister, connectez-vous avec le lien suivant :

<https://urlr.me/HNGwf> Identifiant de réunion : 885 5911 9190 Code : 369741

### Ordre du jour :

Rapport moral, Rapport financier, Renouvellement du bureau.

L'animation du village vous tient à cœur et vous souhaitez vous engager dans une association ? Participez à l'assemblée générale et proposez votre candidature !

## Retour sur le 30 août, une bien belle journée...

Quelle relation peut-on faire entre un consultant culinaire spécialiste des plantes sauvages comestibles, un apiculteur avec les yeux pleins de cœurs devant sa reine, une auteure jeunesse conteuse d'histoire de renard et biche bellifontaine, un lecteur de poème et une professeure de Pilates ?

Pas facile de trouver, présenté comme cela... Peut être... la passion ?

Les êtres passionnés ont cette capacité à nous transposer dans leur univers, à éveiller notre curiosité, nous nourrir de leurs connaissances et nous ouvrir les portes de notre perception.

Le passionné nous emmène dans son monde, nous transporte, nous fait oublier l'espace et le temps. Cela peut être lié à des plantes comestibles devant lesquelles on passe tous les jours, des abeilles travailleuses, un renard coquin que l'on croise en sortant du village, une poésie que l'on aime lire le soir ou bien un sport qui nous fait du bien...

C'est bien cela que la commission Sport et Culture a voulu comme fil conducteur de cette journée : vous donner la possibilité de voyager dans des univers différents... Celui que vous aurez choisi. Jamais par hasard.

Des univers qui vous correspondent et qui nous soudent : notre environnement de proximité, végétal ou animal, mais aussi l'évasion par la poésie, la littérature ou bien le sport.

L'occasion était donc rêvée de rassembler les reclosiots après cette période de premier confinement.

Rassembler les reclosiots entre eux, les rassembler également avec leurs nouveaux élus, ainsi que les élus de différentes communes proches : Fontainebleau, Bourron Marlotte, Ury, Tousson, Saint Martin en Bière, Arbonne, Chailly en bière, Héricy qui nous ont fait l'honneur d'être présents tout comme le Président de la communauté d'agglomération du pays de Fontainebleau : Pascal Gouhoury.



Après avoir pu profiter de deux démonstrations de l'école de danse et de l'école de yoga, les reclosiots ont pu s'informer et adhérer aux activités de leur choix, nombres de celles-ci ayant lieu dans la salle polyvalente qui a fait l'objet de rénovations par la commune et le secteur associatif.

Le sentiment en cette fin de journée était la satisfaction, la satisfaction d'avoir vu une adhésion des reclosiots à ce projet malgré le temps instable, la satisfaction d'avoir vu une équipe municipale solidaire autour de l'organisation de cet événement et d'avoir bénéficié du soutien logistique des autres communes.

La satisfaction de voir le dynamisme du secteur associatif local mais surtout d'avoir créé une occasion de se retrouver tous ensemble autour de valeurs qui nous sont chères. Un grand merci à tous.

*Guillaume JEAN Vice-président commission Sport et Culture*



Au son de la musique de Fred et Sergio, avec le renfort de Gilles au Cajon, nous avons pu apprécier la richesse des produits locaux : entremets du Coeur de la mie, bière brune florale et blonde de 77 Craft (Villiers sous Grez), bowls préparés par la Gâtinerie, et fruits de la ferme des Moënes (Ury)...

Cette journée s'est poursuivie par le forum des associations qui a rassemblé 13 associations autour de thèmes tels que la danse, le yoga, la chasse, la forêt, la littérature et la nature, le dessin, la couture, les activités multisports, nos aînés...



## Les journées européennes du patrimoine



A l'occasion des journées européennes du patrimoine, la commune de Recloses a ouvert les portes de son église le samedi 19 septembre 2020. Les visiteurs ont pu ainsi découvrir son merveilleux retable de grande taille constitué de plusieurs sculptures.

Un fascicule spécifique sur ce pressoir mystique a d'ailleurs été réédité à cette occasion. Il est disponible à la mairie au prix de 5€.

Le livre sur RECLOSES édité par Paroi Services est aussi en vente au prix de 29€.

## VIE LOCALE

### Au Cœur de la Mie certifiée BIO !

Nous avons interrogé Isabelle Bielikoff sur cette nouvelle aventure



SR : Isabelle, ta boulangerie vient d'être certifiée Bio, toutes nos félicitations !

Le village est fier de sa boulangère et tout le monde te soutient dans ta démarche. Cependant, vous faisiez déjà du bio, pourquoi l'idée de se faire certifier ?

IB : Nous avons commencé à vendre notre

pain à des boutiques bio qui demandaient fortement d'officialiser ce label. Nous ne l'avions pas encore mis en place à cause des contraintes que cela représente notamment de nombreux contrôles (1 prélèvement par an sur 3 pièces de chaque pain) et un coût annuel de 900 €.

SR : Cela concerne-t-il tous les produits que vous fabriquez ?

IB : Pour l'instant, seuls sont concernés nos 17 pains, et c'est déjà bien car, au-delà de la farine, tous les ingrédients doivent être bio. Nous utilisons du sel de Guérande fin car il est autorisé, et les fruits secs, les graines, les céréales sont bio (mais au double du prix). Pour la viennoiserie la certification n'est pas possible car il n'existe pas de beurre français de tourage. Et pour la pâtisserie, la crème, les œufs, le lait sont bio, les fruits aussi, et de saison, mais le beurre, le sucre et le chocolat, même s'ils proviennent d'une agriculture raisonnée, ne sont pas bio. Par ailleurs, nous n'utilisons aucun produit transformé, tout est fait maison.

SR : Qu'attends-tu de cette certification ?

IB : Nous différencier. C'est un vrai effort d'un point de vue nutrition. On est bio,

autant le dire ! Cela conforte ma démarche et permet d'expliquer ma fabrication. La base de mon pain est une farine d'un moulin qui fabrique sans pesticides. La pâte est très douce car bien hydratée grâce au levain (85-90% d'eau), et je m'adapte à l'humidité ambiante. Les recettes des pains sont de pures créations, inspirées de passion et de gourmandise, pour retrouver "le pain plaisir".

SR : Quels sont tes projets ?

IB : Avec cette certification je vais aller chercher des clients extérieurs tels que des magasins bio pour permettre d'avoir une qualité de pain bio local, des AMAP, des marchés spécialisés bio, et des collectivités locales.

C'est la méthode de fabrication qui m'a amenée au bio parce que c'est meilleur pour la santé. Ce n'est pas un désir de suivre la mode.

Être certifié, c'est nous conforter dans notre démarche du « fait maison » en respectant la nature et les hommes, c'est faire du bien.

*Propos recueillis par Sonia Risco*

## PAROI SERVICES

Editeur Libraire depuis 1980

Spécialiste de l'édition religieuse, Paroi-Services vous accompagne dans tous vos projets d'impression.

Tradition et savoir-faire :

- Catalogue d'exposition - Rapport d'activité
- Plaquette commerciale - Mémoire, rapport de stage
- Edition de livre
- Photocopies

Et tous vos supports de communication.



### NOUVEAUTÉ À RECLOSES

**Paroi-Services**, en étroite collaboration avec la mairie de Recloses, a le plaisir de vous apporter un nouveau service librairie.

Commandez vos livres par email ou par téléphone, nous vous avisons dès la réception.

(sous réserve de disponibilité chez les éditeurs)

Une question ? Contactez-nous au

**01 64 24 24 44**

ou par email : [contact@paroi-services.fr](mailto:contact@paroi-services.fr)

Vous pourrez venir chercher vos achats dès réception à Paroi-Services du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h le Samedi matin à la mairie de Recloses de 9h à 12h



### 5% de remise sur vos commandes de livres\*

\*Arts et beaux livres, Histoire, Roman, Jeunesse, Coffrets, Littérature générale, Livres pratiques, Religion, Sciences etc...

## CIMETIÈRE DE RECLOSES : LES CONCESSIONS



### Combien de personnes peuvent être enterrées dans une concession à Recloses ?

On peut enterrer 2 personnes en profondeur, mais après il est possible de jumeler deux concessions et de faire un caveau double.

On peut aussi récupérer une place en faisant une exhumation, elle est possible aussi pour procéder à une réduction ou réunion de corps qui consiste à recueillir les restes mortuaires dans un cercueil de réduction ou une boîte à ossements pour les déposer dans la même sépulture.

### Est-il possible de mettre une urne funéraire dans un caveau ?

Il n'y a aucun problème pour enterrer des cendres dans un caveau, il est même possible de sceller une urne sur le monument

### Peut-on choisir son emplacement ?

Non, celui-ci est attribué par la Mairie.

### Peut-on construire une Chapelle ?

Ces monuments sont soumis à réglementation. Vous devez consulter la Mairie.

### Est-on obligé d'entretenir une sépulture familiale ?

L'entretien de la sépulture est une obligation morale et légale ; la famille du défunt a donc pour obligation d'entretenir la pierre tombale. Au cas où la famille serait éloignée géographiquement du cimetière celle-ci pourra entrer en contact avec un prestataire afin de garantir l'entretien régulier de la tombe.

### Que peut faire la mairie si la concession est en état d'abandon ?

Si vous n'entretenez pas une concession, la commune peut constater son état d'abandon (aspect indécent ou délabré) et entamer une procédure de reprise si les conditions suivantes sont réunies :

- la concession doit avoir plus de 30 ans,
- la dernière inhumation doit remonter à au moins 10 ans,
- la famille ou la personne chargée de l'entretien de la concession doit en être avisée,
- un délai d'attente de 3 ans à partir du constat d'abandon

Une concession funéraire est tout simplement une parcelle de terrain d'un cimetière dont la commune cède l'usage, à un certain prix et pour une durée variable, à un particulier. Naturellement, le prix de la concession ne comprend pas le coût des ouvrages funéraires (pierre tombale, caveau, etc.).

En principe, la concession est de droit dans la commune :

- où le décès a eu lieu
- où le défunt avait son domicile
- où le défunt était inscrit sur les listes électorales s'il vivait à l'étranger
- où le défunt dispose d'une concession familiale.

### Quels sont les différents types de concessions ?

Il existe des concessions temporaires (5 à 15 ans), trentenaires, cinquantenaires et perpétuelles c'est-à-dire d'une durée illimitée. A Recloses, nous avons uniquement des concessions perpétuelles d'une valeur de 250€.

### Peut-on revendre sa concession ?

Si vous êtes titulaire d'une concession funéraire, vous pouvez la transmettre à titre gratuit par don ou leg, mais vous n'avez pas le droit de la vendre. Si vous ne prenez pas de dispositions avant votre décès, la concession est automatiquement transmise à l'ensemble de vos héritiers.

### Que se passe-t-il quand la durée légale d'une concession est terminée ? Peut-on la renouveler ?

Oui, toutes les concessions non perpétuelles peuvent se renouveler dans les deux ans suivant l'échéance, auprès de la mairie.

## ETAT CIVIL

### Naissance

**BERTHOMIER Miya**  
née le 15 septembre 2020,  
60 Rue Grande

### Mariages

**Isabelle FLORES et Armando FERREIRA**

le 12 septembre 2020

**Julie LEIBER et Benjamin CALCAGNO**  
le 19 septembre 2020

**Amandine BLASCHYK et Benjamin BLEUET**

le 10 novembre 2020



### PACS

**Caroline MOBILLOTTE et Vincent BERTHOMIER**

le 1er août 2020

**Mylène SARZYNSKI et Kevin COLLIARD**

le 1er août 2020

**Marie-Laure RIBAS et Thibault BELZUNCE**

le 15 septembre 2020

### Décès

**Colette COURCOUL**  
le 11 août 2020 à l'âge de 84 ans  
63 rue des Canches

**Louise FRERE**  
le 8 août 2020 à l'âge de 90 ans  
28 rue des Champs

## VILLAGE PROPRE

### J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin !

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre commune ? Tenez-le en laisse et ramassez ses crottes !

Des gestes simples pour que votre chien ne gêne pas les autres citoyens.

La commune s'accommode parfaitement de la présence de nos amis les chiens à condition de respecter certaines règles (voir **arrêté municipal n°8-2015 du 13 avril 2015** portant sur la réglementation de la circulation et divagation des animaux domestiques sur la voie publique, accessible sur notre site internet).

Au-delà des nuisances et de la gêne évidente qu'elles représentent, les crottes de chien peuvent être un danger pour la santé tant des humains que des animaux.

D'abord, elles sont susceptibles de provoquer des glissades et chutes parfois graves, spécialement pour les personnes âgées. Ensuite, elles constituent un risque sanitaire réel. En effet, elles peuvent contenir des bactéries, des virus et/ou des parasites, et donc être vectrices d'agents pathogènes.

Garder les rues et les espaces verts propres et sans danger est l'affaire de tous.



### Petit mégot, gros déchet



Chaque année, environ 5700 milliards de cigarettes sont grillées sur terre et plus d'un million de tonnes de mégots sont jetés dans les rues. C'est beaucoup, beaucoup trop ! En fait, selon l'Organisation mondiale de la Santé, jeter un mégot de cigarette au sol est un comportement polluant banalisé. Le problème est que de nombreux fumeurs pensent que les filtres sont biodégradables, alors qu'ils sont en acétate de cellulose. Cinq minutes pour fumer une cigarette et 12 ans pour que le mégot se décompose mais il est surtout responsable de pollutions visuelle et environnementale (Nicotine, phénols, et métaux lourds).

Soyons tous responsables, ne jetons plus nos mégots par terre !

## PARTICIPEZ AUX DECORATIONS DE NOEL

Cette année, nous aimerions que notre village prenne des airs de Noël avec des décorations « faites maison » en bois (sapins, animaux,...). Comme nous ne pouvons pas le faire ensemble compte tenu de la situation sanitaire, nous proposons à ceux qui le souhaitent d'en réaliser chez eux et d'exposer leurs œuvres à compter du 5 décembre à 4 endroits différents (mairie, école, mare à la bonne, place du pilori).

A VOS OUTILS !



# LES SUPPORTS DE COMMUNICATION DE LA COMMUNE

Communiquer, vous faire partager les événements et les actions de la mairie est une de nos promesses et un impératif incontournable pour que vous puissiez prendre part à la vie de la commune.

Vous trouverez ci-dessous un état des supports qui sont à votre disposition :

## Le site internet (<https://recloses.fr>)

Il permet aux visiteurs du site d'obtenir rapidement des réponses à des questions pratiques. Il valorise l'image de notre commune et met en avant le dynamisme de nos commerces et associations. Il permet aussi de présenter les événements sportifs et culturels ainsi que les informations sur notre vie municipale (conseils municipaux, projets ...).

## La page Facebook

(<https://www.facebook.com/villagederecloses/>)



Ce réseau social est un moyen facile pour vous tenir informés sur les actions menées par la commune, les actualités et les événements organisés.



## Le flash d'informations bi-hebdomadaire

Outil complémentaire du site, il vous permet de recevoir par courriel des informations courtes et utiles. Son format diffère du journal municipal ; il est bref et contient deux/trois informations.

Pour le recevoir, il est indispensable de vous y abonner via le site internet de la commune ([www.recloses.fr/accueil/inscrivez-vous-sur-notre-site](http://www.recloses.fr/accueil/inscrivez-vous-sur-notre-site))



## Le journal trimestriel

Le magazine est un véritable lien physique pour créer une proximité avec tous les administrés.

Notre volonté est de donner une information très complète et argumentée. Il permet aussi de vous faire comprendre nos actions et de bien vous faire connaître votre territoire.



## Et très bientôt, une application mobile interactive

Le mobile a pris une place considérable dans nos vies et a changé, notamment, la relation à l'information qui se doit désormais d'être accessible partout, tout le temps et instantanément. L'application mobile interactive que la commune va mettre à votre disposition très prochainement renforcera les liens entre la mairie et ses habitants. Signaler une situation nécessitant une intervention (chaussée dégradée, signalisation absente, éclairage défectueux, encombrants...) sera possible au travers de sa fonctionnalité "Signalement". Elle permettra aussi de recueillir vos avis et idées grâce à la fonctionnalité « sondages ».

Informations pratiques, annuaire des élus, collecte des déchets, transports, agendas... autant d'informations disponibles en un clic.



## UN PEU D'HISTOIRE...

Une des principales caractéristiques de Recloses est d'être un village en lisière de forêt. Il est d'ailleurs admis que le nom de Recloses viendrait du latin *Reclosas* qui signifiait : « clairière au bord de la forêt ». On peut même imaginer que la proximité de la forêt a contribué à forger l'âme de Recloses, tout autant que celle des champs, et plus anciennement des vignes (celles-ci jusqu'à l'apparition du phylloxéra à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle). L'examen du cadastre de Recloses entre 1828 et 1993 montre que la superficie boisée est passée de 359 à 372 hectares (soit environ 40% de la superficie totale du village) alors que celles des terres agricoles baissait de 531 à 457. Nul doute que cette évolution s'est poursuivie jusqu'à nos jours.

Ce que le promeneur ignore souvent, c'est que la forêt autour de Recloses est composée de deux ensembles bien distincts :

- d'une part la forêt domaniale de Fontainebleau située à l'extérieur du territoire de la commune et gérée par l'Etat,
- d'autre part, autour du village, les bois privés appartenant à une multitude de petits propriétaires forestiers, en particulier habitants de Recloses ou des alentours.

La frontière entre la forêt, autrefois royale et maintenant domaniale, et les bois privés a longtemps été matérialisée par le « chemin du bornage », long chapelet de pierres dressées et érigées depuis plus de trois siècles. On imagine l'énorme travail effectué, avec les moyens de l'époque, pour l'extraction et la taille des nombreuses bornes, leur gravure, manutention et implantation. A noter que la sauvegarde de ces bornes est assurée aujourd'hui par l'Office National des Forêts. C'est bien connu, comme le disait Alphonse Allais, « quand on a passé les bornes il n'y a plus de limites ! »

Ceci est moins vrai aujourd'hui puisque l'Etat a procédé depuis quelques années à l'achat, par expropriation, d'une part importante des bois privés de Recloses, comme des communes avoisinantes (Villiers-sous-Grez, Larchant, Grez-sur-Loing et Saint Pierre les Nemours). Les parcelles de bois expropriées dans les cinq communes, un peu plus de 1000 hectares situés dans les bois de la Commanderie, sont venues agrandir le territoire de la forêt domaniale.

S'agissant plus spécifiquement des bois privés entourant Recloses, leur origine mériterait des recherches plus approfondies. Certes, à l'époque de la monarchie, les habitants de Recloses disposaient déjà de biens communaux qui étaient « *formés généralement de bois en taillis, de pâtures, de landes et de friches ; les biens communaux participaient au bon équilibre de l'économie paysanne et procuraient des ressources complémentaires, en particulier aux plus pauvres. Ils fournissaient du bois de chauffage ou d'œuvre, permettaient le pâturage en dehors des temps de vaine pâture et offraient un appoint alimentaire (châtaignes, champignons).*

Mais la grande époque de la forêt privée date de la Révolution française, lorsque furent mis en vente les « biens nationaux » confisqués par l'État à l'Église en 1789 puis aux nobles émigrés

à partir de 1792. L'exploration des Archives devrait permettre de retracer l'histoire des ventes de biens nationaux à Recloses. Nul doute qu'ici, comme partout en France, la vente des biens nationaux a permis aux paysans de se porter acquéreurs de parcelles de bois et de se constituer un patrimoine. Mais elle a aussi profité à la bourgeoisie locale qui a saisi à l'occasion d'affirmer son prestige en constituant de beaux domaines fonciers ou immobiliers. Sans compter les spéculateurs qui se sont enrichis en revendant par petits lots des domaines acquis aux enchères. La noblesse, quant à elle, n'a pas négligé l'acquisition de biens nationaux, et a même réussi, en recourant à des prête-noms, à racheter une partie de ses propriétés.

Mais revenons à Recloses... les propriétaires des bois privés y sont aujourd'hui en majorité des descendants des vieilles familles de Recloses, mais aussi des « nouveaux venus » attirés par la beauté des bois ou désireux de les exploiter en se constituant un patrimoine forestier. Ainsi, l'une des figures emblématiques des bois de Recloses était René Serman, un

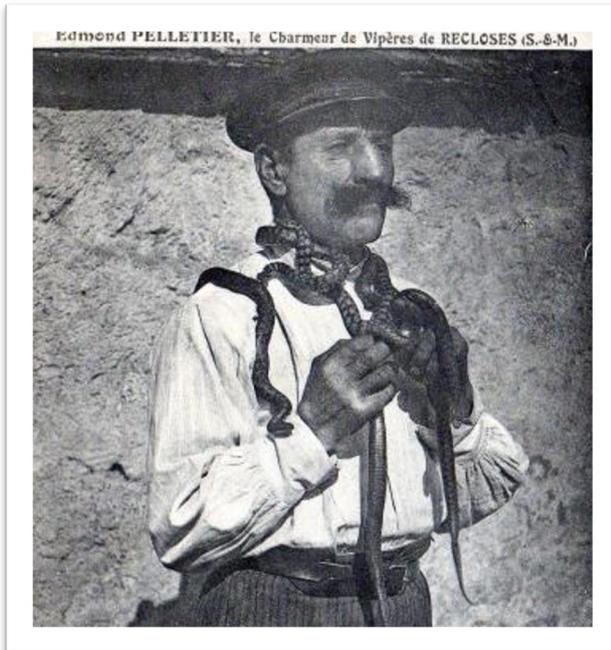
des 3 enfants de Louis Serman et de son épouse Ida, venus s'installer à Recloses en 1928. Prenant exemple sur les anciennes familles de Recloses, René Serman arpenta les bois de Recloses jusqu'à son décès en 2011 afin de délimiter, entretenir et exploiter les parcelles dont il fit l'acquisition tout au long de sa vie. En tant que conseiller municipal, il oeuvra aussi à l'entretien et la préservation des bois de Recloses (balisage des chemins, curage des

mares, etc.).

Cette tradition forestière se perpétue aujourd'hui et ne soyez pas étonnés si vous croisez, au détour d'un chemin, un de ces propriétaires forestiers, armés d'une chaîne ou d'une roue d'arpentage, repérant les bornes, les fossés et talus, les épines, ou bien encore les marques peintes ou gravées sur les arbres, délimitant leurs parcelles. Vous les verrez aussi parfois, une tronçonneuse à la main, couper le bois et le ramasser pour constituer un stock de bûches destinées à alimenter leurs cheminées ou pour chauffer leur maison. Dans certains cas, ils font appel à des professionnels et à des entreprises d'exploitation forestière.

La tradition veut aussi que les bois privés de Recloses soient ouverts, sans barrières ni clôtures, aux promeneurs désireux de profiter des plaisirs qu'offre la forêt. Ce fut d'ailleurs de tout temps l'une des raisons de la notoriété de Recloses qui attira, surtout à partir des années 1930 des touristes nombreux et souvent fidèles, sans oublier les artistes. Le tourisme devint même une activité importante du village, bien avant la vogue des gîtes ruraux. Nombre de ces « parisiens », comme on les appelait, finirent par s'implanter à Recloses où ils établirent leur résidence secondaire. Il faut dire que Recloses et ses bois avaient de quoi les retenir : « un air aussi pur que celui de Gérardmer (comme le disait ma grand-mère à l'arrivée de ses nouveaux locataires), la beauté des paysages et des points de vue, les rochers et les grottes, les jonquilles, les champignons et la faune sauvage... Il y aurait tant à dire...

**Le nom de Recloses viendrait du latin *Reclosas* qui signifiait : « clairière au bord de la forêt ».**



Les retombées économiques et sociales de la forêt ne se limitaient toutefois pas à l'activité touristique. Il convient de rappeler d'autres activités, certaines en déclin ou disparues mais qui font partie de l'histoire de Recloses : carriers, forestiers et bucherons, menuisiers / ébénistes... sans oublier Edmond Pelletier, le charmeur de vipères, immortalisé par plusieurs cartes postales éditées dans les années 1920 et 1930. Sans oublier non plus la chasse qui réunit encore de nombreux adeptes à Recloses.

Aujourd'hui, même amputés par l'opération d'expropriation évoquée ci-dessus, les bois de Recloses constituent un élément important du patrimoine du village. Encore faut-il préserver cette richesse naturelle.

Mais la meilleure protection de la forêt passe d'abord par son entretien et son exploitation. Or les bois de Recloses souffrent d'un morcellement excessif. Si certaines parcelles de bois mesurent plus d'un hectare, voire plusieurs, nombre d'entre elles atteignent à peine quelques ares, voire quelques centiares. La faute aux successions qui au fil des générations ont souvent conduit à diviser, parfois à l'infini, les propriétés entre les héritiers, sauf quand ceux-ci s'entendaient pour trouver un acquéreur.

Une solution à ce problème résiderait dans l'encouragement qui pourrait être apporté aux propriétaires des bois privés de Recloses dans deux domaines :

- Favoriser les regroupements forestiers comme cela a été fait à Villiers-sous-Grez en 2010/2011, puis à Grez-sur-Loing et Saint Pierre les Nemours. Ce type d'opération, soutenue par le Conseil général, consiste à favoriser un agrandissement des parcelles par le biais d'échanges entre propriétaires ou de cessions. La commune de Recloses pourrait bénéficier utilement de l'expérience de l'Association Sauvebois dans ce domaine.
- Aider les propriétaires à mettre en place des projets de gestion et d'exploitation de leurs parcelles, selon des modalités adaptées à la structure morcelée du parcellaire.

Bien sûr, préserver les bois de Recloses c'est aussi lutter contre les maladies des arbres, les dépôts d'ordure sauvages, les incendies de forêt et les incivilités.

C'est avant tout les connaître (leurs lieudits, leurs chemins et sentiers, leurs grottes et sites remarquables...), les respecter et les aimer.

*Jean-Luc Pelletier, Historien*

## LA CHASSE A RECLOSES

Michel Coulon, président de l'association communale de chasse, nous informe que la chasse est ouverte **depuis le 20 septembre et jusqu'au 28 février 2021.**

Il existe trois types de chasse :

- **La chasse au petit gibier sur le territoire communal** : tous les dimanches de 9h00 à 17h30.
- **Les battues grand gibier sur le territoire communal** : un dimanche sur deux, le lundi d'ouverture de la chasse, les jours fériés, et le jour de la fermeture.  
Les prochaines dates sont les suivantes : 11/11, 15/11, 29/11, 13/12, 25/12, 27/12 pour 2020, et 10/01, 24/01, 07/02, 21/02, 28/02 pour 2021.
- **Les battues grand gibier dans les bois de l'ONF (zones expropriées)** : un samedi sur deux depuis le 26 septembre 2020.  
Les prochaines dates sont les suivantes : 07/11, 21/11, 05/12, 19/12 pour 2020, et 02/01, 16/01, 30/01, 13/02, 27/02 pour 2021.

Pendant le confinement, seules les battues de régulation de sangliers sont autorisées sur l'ensemble du territoire par arrêté préfectoral.



## VOS ELUS S'ENGAGENT

### CHARTRE DE L'ÉLU-E DU CONSEIL MUNICIPAL DE RECLOSES

Élu dans son intégralité sur un programme « un PACTE pour Recloses », le Conseil Municipal s'engage à mettre toute son énergie pour respecter les engagements qu'il a pris.

Pour clarifier son mode de fonctionnement, le Conseil Municipal a établi une charte qui est approuvée par chacun de ses membres.

#### Article 1 : Investissement, assiduité, curiosité

L'élu-e du Conseil Municipal s'engage :

- À s'investir avec énergie dans sa fonction d'élu-e local-e.
- À participer avec assiduité aux réunions du Conseil Municipal et à leur préparation.
- À participer avec assiduité aux réunions des organismes (EPCI, syndicats, PNR ...) pour lesquels il-elle a été mandaté-e.
- À participer avec assiduité et à animer les commissions dont il-elle a la charge ou auxquelles il-elle participe.
- À prendre connaissance et s'intéresser également aux travaux des commissions dont il-elle n'est pas membre.
- À assurer les permanences à la Mairie en fonction du planning établi.

#### Article 2 : Ecoute, communication et transparence

L'élu-e du Conseil Municipal s'engage :

- À écouter avec bienveillance et à respecter la parole et les opinions des autres membres du Conseil Municipal et des employés communaux.
- À conserver une attitude positive et constructive en toutes circonstances.
- À remonter tout problème pouvant nuire à la cohésion de l'équipe afin qu'il soit réglé sereinement.
- À rendre compte du travail effectué individuellement ou collectivement au sein des commissions ou des organismes pour lesquels il-elle a été mandaté-e.
- À ne prendre aucune décision qui engage la Commune sans qu'elle n'ait été approuvée par un vote à la majorité.

#### Article 3 : Participation des habitant-e-s à la vie communale

L'élu-e du Conseil Municipal s'engage :

- À écouter avec bienveillance tou-te-s les habitant-e-s de la commune et à répondre à leurs questions.
- À informer les habitant-e-s des projets en cours et des actions menées.
- À favoriser par tous les moyens la participation des habitant-e-s à la vie locale et au processus de décision.

#### Article 4 : Intégrité

L'élu-e du Conseil Municipal s'engage :

- À ne pas utiliser sa fonction d'élu-e local-e pour favoriser son intérêt personnel ou celui d'un proche.
- À prévenir et empêcher tout conflit d'intérêt.
- À refuser toute gratification susceptible de porter atteinte à son intégrité.
- À ne pas utiliser les moyens communaux à des fins personnelles.

#### Article 5 : Obligation de réserve

L'élu-e du Conseil Municipal s'engage à préserver la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre de ses fonctions.

#### Article 6 : Respect

L'élu-e du Conseil Municipal s'engage :

- À lutter contre toutes les discriminations (racisme, antisémitisme, sexisme, homophobie, transphobie, discriminations liées à la religion, à l'âge, à la condition sociale, au handicap ...).
- À lutter contre les atteintes à la dignité humaine (violences envers les femmes, violences envers les enfants, incivisme ...).
- À assurer le même accès aux services publics à tou-te-s les habitant-e-s dans leur diversité.
- À lutter contre les attaques envers l'environnement.

B. LEIBER  
 ALZIEU  
 L. DELGADO  
 Gillos CLUGNIER  
 F. RICHARD  
 G. JEAN  
 G. RISCO  
 M. GUYON  
 N. L. RIGAS  
 N. ROSIO  
 F. BOUVIERA  
 H. PONA  
 V. ROCHER  
 E. LE TAVI  
 BERTIS